

AAPPMA : Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques. Organisme délivrant les cartes de permission de la pratique de la pêche et gérant les parcours de pêche.

Bassin versant : Portion de territoire dont l'ensemble des eaux convergent vers un même cours d'eau, rivière ou fleuve.

Commission Locale de l'Eau (CLE) : Commission créée par le Préfet, chargée d'élaborer de manière collective, de réviser et de suivre la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Une fois le SAGE adopté, elle veille à la bonne application des préconisations et des prescriptions inscrites dans le SAGE, ainsi qu'à la mise en place des actions.

Continuité écologique : Au sens de la réglementation française, l'objectif de la continuité écologique est de rétablir le transport, de façon naturelle, des sédiments ainsi que le bon fonctionnement des réservoirs biologiques, c'est-à-dire de permettre aux organismes vivants de pouvoir accéder aux zones de reproduction, de croissance, d'alimentation ou d'abri.

Débit réservé : Il s'agit du débit minimum pour garantir en permanence la vie, la circulation et la reproduction des espèces présentes.

Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) : La directive 2000/60, dite Directive Cadre Européenne sur l'eau ou DCE du 23 octobre 2000, vise à donner une cohérence à l'ensemble de la législation, à l'échelle de l'Europe, dans le domaine de l'eau. Elle définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique avec une perspective de développement durable.

Drainage : Evacuation de l'eau en excès dans un sol.

Embâcle : Accumulation hétérogène de bois morts. Ces amas de débris ligneux proviennent de la végétation riveraine adjacente au cours d'eau (ripisylve ou boisements des berges). Les embâcles peuvent avoir un impact sur le fonctionnement naturel du cours d'eau positif ou négatif en fonction du contexte dans lequel on se trouve. Le retrait des embâcles ne doit pas être systématique mais réfléchi.

Erosion : Processus naturel qui use par frottement les berges et le lit des cours d'eau. L'érosion peut être maîtrisée grâce aux racines de la ripisylve. L'érosion excessive des berges ou du lit s'explique par une dynamique fluviale perturbée et/ou un mauvais état de la végétation des berges.

Étiage : Niveau des plus basses eaux d'un cours d'eau.

Eutrophisation : Enrichissement excessif du milieu aquatique en nutriments (nitrates et phosphates) qui entraîne une modification des écosystèmes. D'autres facteurs concourent à l'eutrophisation comme le ralentissement de la vitesse de l'eau, la température et l'ensoleillement.

Évapotranspiration : Dissipation dans l'air de l'eau contenue dans les sols par évaporation et dissipation dans l'air de l'eau contenue dans les végétaux par transpiration.

Fascinage : Protection des berges par tressage de branches, vivant ou mort. Le fascinage mort se conçoit provisoirement et doit être accompagné de plantations qui assureront la stabilité de la berge à plus long terme.

FDPPMA : Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques.

Frayère : Zone dont le faciès et les fonds du cours d'eau conviennent à une espèce de poisson pour y frayer : les salmonidés fraient sur les radiers et les brochets sur les annexes fluviales inondées. La préservation des frayères est donc essentielle au maintien et au renouvellement du peuplement piscicole.

Génie végétal : Technique de protection de berge utilisant des éléments végétaux .

Hélophyte : Plante dont les racines se développent sous l'eau mais dont les feuilles sont émergées (aériennes).

Hydromorphologie : Etude de la morphologie des cours d'eau, plus particulièrement l'évolution des profils en long (méandres, variations de courants, etc.) et en travers (largeur, profondeur, etc.).

Hygrophyle : Un organisme est dit hygrophyle lorsque l'humidité est nécessaire à son développement.

Lentique : Zone à écoulement lent.

Lotique : Zone à écoulement rapide.

Lits imbriqués : A l'intérieur du lit mineur, deux largeurs différentes permettent d'adapter les capacités d'accueil hydraulique de la rivière, pour différents débits de transit.

Niche écologique : Habitat ou réserve de nourritures d'une espèce dans un milieu naturel.

Onde de crue : Montée du débit d'un cours d'eau jusqu'à un maximum, suivie d'une baisse de ce débit.

Radier : Faciès d'écoulement caractérisé par des vitesses assez fortes, une lame d'eau assez mince et un substrat caillouteux. Désigne également une maçonnerie en fond de lit, servant de fondation à un ouvrage.

Remblai : Masse de matière rapportée pour élever un terrain. On en retrouve le long des cours d'eau (merlons provenant des anciens curages réalisés à l'aide d'engins mécaniques).

Rhizome : Tige souterraine formée par certaines plantes vivaces. Chaque printemps, le rhizome émet un bourgeon qui produit ensuite des tiges aériennes et des racines.

Ripisylve : Formation ligneuse (arbres et arbustes) qui se développe le long des berges d'un cours d'eau.

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

Sédimentation : Formation et dépôt de sédiments (particules de terre fines, accumulation de vase) au fond des rivières.

Substrat : Support de base du fond du lit d'une rivière (blocs, cailloux, graviers, etc.).

Vallée alluviale : Vallée de plaine formée d'alluvions (galets, gravillons, sables) apportés et déposés par les eaux courantes, spécialement lors de crues, dans les plaines d'inondation.

Zone d'expansion de crues : Secteur inondable qui joue un rôle majeur dans la prévention des inondations en réduisant les débits à l'aval dans la limite de sa capacité. Elle vise à contrôler et gérer les risques de débordement d'un cours d'eau en « étalant » les crues sur des zones où l'inondation peut se faire sans risque pour les biens et les personnes.

Zones humides : Terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, abritant une faune et une flore spécifiques.